

Le fourre-tout au Conseil d'Etat

■ **L** lambine, le décret fourre-tout de Joëlle Milquet, ministre de l'Education. Ce texte, notamment, imposera aux écoles de se doter d'un plan de pilotage et mettra les écoles faibles sous tutelle. Mardi dernier, l'opposition avait exigé que ces projets soient analysés par le Conseil d'Etat. Philippe Courard, président du parlement, a demandé un avis en urgence (5 jours). Erreur car, dans son avis rendu mercredi, le Conseil d'Etat n'analyse pas les textes mais se borne à juger que la demande d'urgence était non fondée. Jeudi, les députés ont décidé de re-solliciter le Conseil d'Etat, sans plus demander l'urgence. Il aura 30 jours pour statuer. Ce qui remballé le vote du texte en... février. (P.Bn)